

VILLE D'AULNOY-LEZ-
VALENCIENNES EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2023

Secrétaire de séance : madame Elsa TONON

N° 5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Projet d'intégration de la ville au service informatique
de Valenciennes Métropole

Rappel de Monsieur le Maire :

Elaboré en lien étroit avec les 35 communes depuis 2016, le schéma de mutualisation des services de Valenciennes Métropole a été adopté par le conseil communautaire du 1^{er} avril 2016.

Il s'agit d'une source d'économies budgétaires importantes, surtout grâce à un encadrement unique et à des services communs.

Après l'adhésion de la Ville à plusieurs services, il s'agit maintenant d'intégrer le service informatique commun de Valenciennes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2024.

En effet la ville a procédé par le biais de Valenciennes Métropole à un audit de notre système et de notre infrastructure réseau.

Cet audit va dans le sens d'une meilleure configuration de notre réseau et de notre système et va nous amener à procéder à des choix techniques très rapidement.

En outre, le panel des services proposés démontre tout l'intérêt pour la Ville d'intégrer le service informatique commun de Valenciennes Métropole.

Monsieur le Maire soumet cette proposition approuvée par la commission prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 14 mars à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide de l'adhésion de la Ville au service informatique commun de
Valenciennes Métropole.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Elsa TONON

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : 7 avril 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 31 mars 2023